

Union Nationale des Auditeurs des organismes Agricoles

UNAGRI INFOS 70 Mars-avril-Mai 2014

SOMMAIRE

EDITO	2
QUELQUES NOUVELLES DES COOPERATIVES AGRICOLES	3
Le lait et la transformation	3
La viande- Le poisson	4
Les fruits et légumes	
Le Vin	
Céréales	
Divers secteurs	6
INFORMATIONS ECONOMIQUES CONJONCTURELLES DANS LE ALIMENTAIRE	
Dans le secteur des productions animales	
Dans le secteur des productions végétales	
Divers agro-alimentaire	
PROJETS DE LOI	11
OUESTIONS_REPONSES	11

Siège Administratif d'Unagri

16 avenue de Messine 75008 PARIS Téléphone 01.44.77.82.25 Télécopie 01.44.77.86.55 e-mail: cecile.deveze@unagri.fr

EDITO

Chère Consœur, cher Confrère,

Ce numéro d'Unagri Infos sera consacré à l'actualité des coopératives agricoles et des secteurs qui comme vous le constaterez est toujours très dense.

Au plan législatif il est important de rappeler que le projet de loi sur l'Economie Sociale et Solidaire et le projet de loi d'avenir, auxquels l'Unagri Infos N°69 avait été consacré, sont toujours en discussion au parlement. Nous reviendrons, bien sûr, vers vous dans le cadre d'un prochain Unagri Infos dès que ces lois auront été votées.

Comme j'avais eu l'occasion de vous l'indiquer lors de la dernière assemblée générale d'Unagri, nous avons fait évoluer la cotisation à votre association qui désormais inclut l'adhésion au BICA et avons mis en place le parrainage qui devrait permettre à encore plus de membres de recevoir nos publications.

Enfin à compter de septembre le BICA sera dématérialisé. Je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau numéro

Bien cordialement

Philippe FOURQUET Président d'Unagri

QUELQUES NOUVELLES DES COOPERATIVES AGRICOLES...

Le lait et la transformation

✓ Agrial/Maîtres laitiers du Cotentin

Selon une information parue sur le site d'Ouest France, les deux coopératives normandes auraient commencé les discussions en vue d'un rapprochement dans les fromages, les yaourts, les crèmes et les desserts lactés.

D'après les porte-paroles des deux coopératives, « des contacts sont en cours ». Alors que les deux coopératives normandes sont aujourd'hui concurrentes sur les fromages frais, les yaourts, les crèmes et les desserts lactés, un regroupement pourrait être envisageable afin de leur permettre d'être plus fort vis-à-vis de la grande distribution, indique le site Ouest France.

Chacune des deux coopératives aurait des motivations pour ce rapprochement.

Pour Maitres Laitiers du Cotentin, qui transforme 310 millions de litres par an et réalise 60 % de son chiffre d'affaires auprès de la grande distribution, cette alliance lui permettrait de rester dans la course face à des marques fortes comme Yoplait, Lactel ou Mamie Nova.

De son côté, Agrial, qui ambitionne de devenir leader du lait a déjà commencé son processus d'élargissement en mars 2012 avec Senoble pour créer l'ensemble Sénagral (MDD ultrafrais). D'autres opérations sont en cours avec Coralis (lait Agrilait) en juin 2014 et avec Eurial pour le fromage.

✓ La coopérative Laïta (7000 producteurs de lait, CA 1,1 milliard d'euros en 2013) se prépare à la fin des quotas laitiers et entend valoriser le lait et ne pas miser sur l'accroissement de volumes. Ainsi les marques de la coopérative (comme Paysan breton) ont commencé à se diversifier et à s'étendre à l'international : Asie, Moyen Orient, Afrique et Russie.

Par ailleurs, une des usines Laïta accueillera bientôt une tour de séchage de lait. Avec un investissement de 80 millions d'euros, la coopérative souhaite ainsi affirmer sa place sur le marché international du lait en poudre.

Cet investissement doit servir à construire une tour de séchage de lait d'une capacité de 30.000 tonnes sur le site de Créhen. Mais cet investissement majeur vise aussi à déminéraliser le lactoserum (le petit-lait issu de la fabrication du fromage) sur les sites de Landerneau (Finistère) et de Créhen, ainsi qu'à réaliser divers travaux dans les usines du grand Ouest. La coopérative vise le marché du lait en poudre infantile haut de gamme, à destination de l'Asie, de l'Afrique du Sud et du Moyen-Orient où la demande de lait en poudre sécurisé explose.

D'ici 2017, 100 emplois seront créés au sein de la coopérative laitière. Laïta collecte actuellement 1,3 milliards de litres de lait par an et souhaite par la suite s'engager dans la nutrition hospitalière, milieu qui réclame un savoir-faire technologique et une traçabilité à toute épreuve.

La viande- Le poisson

- ✓ Les coopératives de viande bovine d'Auvergne se structurent. Elles ont décidé de constituer une section viande bovine Auvergne au sein de Coop de France Rhône Alpes Auvergne afin d'assurer leur représentation et d'afficher des positions communes. Le communiqué précise que «l'union Charolais Elevage et l'union Bovine Haute Auvergne transfèrent leur légitimité politique à cette nouvelle section bovine régionale ».
- ✓ L'union d'éleveurs Euralis a annoncé son union avec la coopérative Celpa des éleveurs des Pyrénées-Atlantique afin de conforter le bassin de production de viande bovine Blonde d'Aquitaine.

Les fruits et légumes

- ✓ La Société coopérative agricole féculière d'Haussimont (Scaf) située dans la Marne, a annoncé son adhésion à Tereos, qui en 2011 avait déjà acquis 75 % de la féculerie d'Haussimont.
 - La Scaf est une coopérative agricole spécialisée dans la collecte de pommes de terre féculières sur les départements de la Marne, l'Aisne, l'Aube, les Ardennes et la Seine-et-Marne. Elle regroupe 268 adhérents pour une production de 270.000 tonnes de pommes de terre.
 - Le projet d'adhésion qui a reçu l'approbation du conseil de surveillance de Tereos et du conseil d'administration de la Scaf est devenu effectif le 31 mars 2014. La Scaf rejoint ainsi les huit coopératives betteravières du groupe Tereos. Elle apporte l'intégralité de ses actifs en contrepartie de parts sociales de l'Union de coopératives A l'issue de l'opération, Tereos détiendra 100 % du capital de la féculerie d'Haussimont (Marne).
- ✓ Opal : la pomme bio du Limousin En 2008, la coopérative Limdor (Saint-Yrieix, 87) a planté huit hectares de pommiers bio Opal. « Croisée avec la topaz, cette variété correspond bien au terroir limousin », explique le directeur Jean-Luc Soury. A la suite des bons résultats commerciaux de l'expérience, plusieurs adhérents se lancent cette année dans la production de cette pomme bio . « Pour Limdor, le bio est une démarche politique. Il faut simplement que l'on résoudre certains problèmes de conservation... »
- ✓ Les coopératives Capsom et Capseine veulent fusionner. Ce rapprochement a pour but d'augmenter le revenu des adhérents selon le DG de Capsom. Capsom compte 350 adhérents, réalise un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros. Capseine compte 4000 agriculteurs. Depuis 3 ans, les 2 coopératives sont déjà partenaires : Capsom a participé au projet légumes de Capseine en prenant une participation dans Noralliance Légumes.

- ✓ Savéol annonce une hausse des surfaces pour une production de +7 à +8% après une année 2013 ternie par une mauvaise saison pour la tomate. Cette année, Savéol accueille de nouveaux producteurs qui lui apportent 15 hectares en tomates et 2 hectares en Fraises. Les productions de Savéol sont : la tomate (90% pour un CA de 164 millions d'euros), la fraise (9%, 2000 tonnes) et le concombre (1%, 411 tonnes). Avec l'augmentation visée, la coopérative veut atteindre 180M€ de CA. La forte segmentation de la gamme de la coopérative lui a cependant permis de mieux résister (60% des volumes sur les petits segments pour 70 à 75% en valeur). En revanche sa part l'export se dégrade : 16% de sa production soit 11 000 tonnes de tomates en 2013. Savéol entend investir 2M€ dans la modernisation dela station de conditionnement de fraises et poursuivre ses dépenses en affichage et en pub télé l'été prochain.
- ✓ Le groupe coopératif Blue Whale (Sud Ouest) et l'union de coopératives BVL (Val de Loire) ont choisi de se rapprocher pour créer un acteur français de premier ordre sur le marché des pommes. Ensemble, ils commercialiseront 230.000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros et 4.000 ha de vergers. Leur objectif est d'accroitre la notoriété de leur marque.

Le Vin

✓ Maïsadour, Delpeyrat et Univitis s'unissent dans le Vin Maïsadour, groupe coopératif agroalimentaire diversifié (1,491 milliard d'€ de CA dont 19% à l'international), Delpeyrat, une marque de la gastronomie française en plein essor dans son pays comme à l'international (450 M€ de CA, dont 12% à l'export) et Univitis, société et coopérative ancrée dans l'univers viti-vinicole (21 millions d'euros de CA dont 48 % à l'exportation) s'attaquent ensemble au marché de l'export et proposent à la distribution les vins Delpeyrat.

Destinés exclusivement à l'export, les vins Delpeyrat seront vendus en complément des autres produits de la marque : foie gras, charcuterie, coffrets cadeaux... Delpeyrat propose ainsi dans le monde entier une gamme complète de produits représentant la gastronomie française.

Cette nouvelle gamme, composée d'un Bordeaux rouge, d'un Bordeaux blanc sec et d'un Sauternes, se positionne au niveau supérieur des vins de Bordeaux en termes de complexité, d'équilibre et de longueur. Prix de vente: entre 12 et 15 euros la bouteille.

- ✓ La cave coopérative Sieur d'Arques (270 adhérents, 2000 ha) a engagé une phase de modernisation de son outil et de repositionnement de ses gammes après une période très difficile (en 2012, la coopérative a dû se séparer du tiers de ses effectifs). La cave de Limoux a investi 6 millions d'euros pour réduire ses coûts de production. Le nombre de références a été réduit de moitié et la cave tend à revenir à « son cœur de métier » : les effervescents. Le lancement d'un crémant haut de gamme est annoncé pour la rentrée.
- ✓ Viveris Management a investi 1,5 million d'euros dans la coopérative vinicole Terra Corsa. Terra Corsa est une filiale de l'Union des vignerons de l'Île de beauté (UVIB). Elle regroupe 80 adhérents qui exploitent un vignoble de 1650 ha. Les vins issus de

l'UVIB (CA de 26 millions d'euros) sont principalement commercialisés par Terra Corsa.

Céréales

• Terrena va investir 100M euros dans la modernisation de ses silos dans les 10 ans à venir, pour le stockage des céréales. Ce plan de modernisation a pour but de remailler le territoire, réduire les coûts logistiques et assurer une meilleure qualité des blés.

Divers secteurs

✓ Quatrième sucrier mondial et troisième amidonnier européen, le groupe français Tereos s'implante en Indonésie avec la reprise en joint-venture de 50 % de Redwood Indonesia, unique amidonnerie de maïs du pays.

Redwood Indonesia transforme actuellement 330.000 t de maïs par an. Elle commercialise de l'amidon natif et des sirops de glucose, majoritairement destinés au marché domestique, ainsi que de la farine de gluten et des produits d'alimentation animale à base de gluten. Alexis Duval, président du directoire de Tereos, explique : «Cette acquisition est une étape importante dans notre stratégie de développement sur des marchés en croissance. Elle fait suite à notre entrée sur le marché brésilien de l'amidon en 2011 et à notre implantation la même année en Chine en partenariat avec Wilmar. Nous sommes heureux de nous associer avec Fks, qui en 40 ans est devenue l'une des toutes premières sociétés agroalimentaires en Indonésie, notamment dans les secteurs du sucre et des céréales. »

L'Indonésie, première économie d'Asie du Sud-Est, compte près de 250 millions d'habitants, ce qui fait d'elle le 4ème pays le plus peuplé au monde. C'est aujourd'hui le troisième marché pour les produits sucrants en Asie et l'un des premiers importateurs au monde d'amidon de maïs et de sucre. Du fait de ses perspectives démographiques et de croissance de sa classe moyenne, l'Indonésie dispose d'un potentiel de développement significatif..

✓ L'Institut national de recherche agronomique (Inra) et l'Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination artificielle (Unceia) souhaitent renforcer leur collaboration. Ils ont signé le 24 février 2014 au Salon international de l'agriculture un accord-cadre de collaboration pour cinq ans.

Avec ce rapprochement, l'Inra et l'Unceia ambitionnent de « relever les défis de l'élevage bovin, ovin et caprin français et participer ainsi à l'amélioration des performances techniques, économiques, environnementales et sociales ». L'innovation en génétique animale sera essentielle pour y parvenir, et la recherche et les coopératives agricoles ont un rôle majeur à jouer.

Dans ce contexte, l'Inra et l'Unceia souhaitent renforcer leurs collaborations pour favoriser l'innovation au sein du plus large nombre d'exploitations agricoles et d'organisations coopératives. Leurs échanges porteront essentiellement sur les thèmes prioritaires pour les filières, comme accroître l'efficacité des programmes d'amélioration génétique des ruminants, notamment par la prise en compte de nouveaux caractères ; améliorer la prédiction des aptitudes individuelles (nutrition,

production, santé) pour développer des conduites d'élevage innovantes et personnalisées ; contribuer à la sécurité sanitaire des produits (semences, embryons, viande, lait).

L'Inra et l'Unceia s'attacheront à « atteindre des résultats et des impacts à court, moyen et long termes, au service de l'élevage français compétitif et durable ».

INFORMATIONS ECONOMIQUES CONJONCTURELLES DANS LE SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE

Dans le secteur des productions animales

L'entreprise bretonne Hénaff, numéro un des pâtés et rillettes en conserve en France, a annoncé un partenariat avec le géant américain de la saucisse Johnsonville pour fabriquer et commercialiser la marque en France.

« Depuis le 1er janvier 2014, nous avons la licence de la marque Johnsonville Brats, leader de la saucisse aux Etats-Unis », a annoncé Loïc Hénaff, à la tête de l'entreprise familiale lors de son point de presse annuel à Pouldreuzic (Finistère). « C'est la marque préférée des Américains », a-t-il ajouté, soulignant qu'elle représentait 75 % de parts de marché aux Etats-Unis.

Les saucisses Johnsonville seront fabriquées à Pouldreuzic avec de la viande de porc 100 % française. « On applique la recette Johnsonville strictement à la lettre », a assuré Loïc Hénaff, arrière-petit-fils de Jean Hénaff, fondateur de la conserverie finistérienne. « C'est totalement une saucisse américaine mais faite en France par un Breton », a-t-il ajouté.

L'entreprise, fondée en 1907 et qui emploie 217 personnes au siège et dans son usine de 19.000 m2 situés à Pouldreuzic, a pu, grâce à ce partenariat, créer une dizaine d'emplois.

En 2013, elle a réalisé un chiffre d'affaires étale, à 42,6 millions d'euros, tiré à la baisse par les pâtés et rillettes (- 7,6 % en valeur), mais à la hausse par les produits frais, essentiellement les saucisses, dont les ventes ont augmenté de 19,6 % (en valeur).

La société bretonne est numéro un en France sur le marché des pâtés, son produit phare, et rillettes en conserve avec 24,3 % de parts de marché.

Elle est présente dans une cinquantaine de pays, dont les Etats-Unis. Elle a ainsi récemment annoncé participer à l'élaboration de plats festifs destinés aux astronautes de la Station spatiale internationale (ISS).

► Logo viandes françaises

En février dernier, un an après le scandale du Horsegate, a été dévoilé le projet « viandes de France ». Il propose d'indiquer au consommateur via un logo propre à chaque filière, que le produit carné présenté en linéaires est issu d'un animal né, élevé, abattu et transformé en France, pour l'ensemble des produits (jusqu'au plats préparés et à la charcuterie).

Dans le secteur des productions végétales

Le sucre européen va-t-il se dissoudre dans la mondialisation?

L'industrie européenne du sucre entre dans une zone de turbulences, avec la fin annoncée du système des quotas, qui l'exposera à la volatilité du marché mondial mais qui pourrait constituer une aubaine pour les fabricants les mieux préparés.

En place depuis 1968, les quotas de production de sucre et de prix garantis seront levés le 1er octobre 2017. « Cela va profondément modifier la cartographie sucrière européenne (...) Le secteur est entré dans une zone où il faut se serrer la ceinture. Les groupes sont plus ou moins préparés », résume pour l'AFP Alexis Duval, président du directoire du français Tereos, n°4 mondial du sucre, plus connu pour sa marque Béghin Say.

L'industrie européenne sucrière est très concentrée : sept entreprises détiennent 85 % des quotas et de la production. La France et l'Allemagne sont les deux plus gros producteurs.

Récemment, le plus gros fabricant européen, l'allemand Südzucker, a lancé pour la deuxième fois en moins de six mois un avertissement sur résultats, précisant que son chiffre d'affaires pourrait fondre de 800 millions d'euros, à sept milliards d'euros. Le groupe, qui doit par ailleurs rembourser une lourde amende pour entente illégale, met en cause un « marché européen de plus en plus difficile du sucre », pointant « la volatilité croissante des résultats » et la perspective de la fin des quotas.

Le britannique British Sugar rencontre aussi des déboires. Son chiffre d'affaires pour le sucre a baissé de 30 % au 1er trimestre et la tendance devrait persister sur l'ensemble de l'année, en raison de prix en baisse. Depuis l'ouverture du marché européen aux importations des Pays moins avancés (PMA), en 2006, « on importe de plus en plus de sucre. Les prix européens sont donc plus influencés par la situation mondiale qu'avant », explique Alain Jeanroy, directeur général de la Confédération générale des planteurs de betterave français. Avec la fin des quotas, les sucriers européens prêteront encore davantage le flanc aux fluctuations internationales. En janvier, les prix mondiaux ont atteint leur plus bas niveau depuis des années en raison d'une récolte abondante, avant de rebondir un peu.

De plus en 2013, Bruxelles a autorisé des importations supplémentaires à droits de douane réduits. Une décision peu appréciée des industriels, qui « a eu un impact sur le prix du sucre européen, le rapprochant à la baisse des niveaux mondiaux, même s'il est toujours beaucoup plus élevé. Il est aussi probable que les producteurs de sucre européens ont vu leurs volumes baisser car les consommateurs ont choisi d'acheter à l'étranger», souligne Thomas Pugh, analyste chez Capital Economics à Londres.

En France, où cinq sociétés se partagent le marché, fabricants et planteurs se préparent depuis longtemps à la fin des quotas. Objectif : améliorer la compétitivité pour faire face au géant mondial du sucre, le Brésil. Mais aussi profiter de l'opportunité de produire et d'exporter sans limites, car la fin des quotas ira de pair avec la levée des restrictions de l'Organisation mondiale du commerce. « Les opportunités prennent le pas sur les inconvénients », estime même Alain Commissaire, directeur général de Cristal Union, l'un des deux plus gros groupes français, propriétaire de la marque Daddy. Tout comme Tereos, Cristal Union compte augmenter de 15 à 20 % sa production après 2017, grâce à une augmentation des surfaces de betteraves.

La filière française investit aussi dans la recherche sur les rendements, et dans les économies d'énergie pour les usines. Alors que la consommation de sucre stagne en Occident, les industriels français espèrent ainsi pouvoir exporter dans les pays en développement, où elle ne cesse au contraire d'augmenter. Pour se prémunir contre les risques liées à la volatilité, certains industriels diversifient aussi leurs gammes de produits, avec par exemple des sucres à base de maïs ou de stevia. Ou s'implantent à l'étranger. Tereos possède des sucreries au Brésil, British Sugar en Chine. Quant à Nordzücker, le 2e groupe allemand, il cherche à étendre son activité à la canne à sucre, en Asie ou en Afrique.

Divers agro-alimentaire

Nutrition

Le projet de la Commission européenne visant à durcir le régime de certification de l'agriculture biologique est logiquement bien accueilli par les agriculteurs bio, moins bien par les coopératives agricoles.

Pour la Fnab, Fédération nationale de l'agriculture biologique, "ce futur nouveau règlement doit permettre à l'agriculture biologique de prendre sa vraie place dans le paysage agricole européen et français". Et la Fédération demande à l'État français d'aller dans le même sens, dans un communiqué.

Les coopératives agricoles en revanche relèvent dans ce projet plusieurs "risques majeurs". Coop de France s'insurge notamment contre le projet d'interdire des exploitations mixtes, combinant production bio et conventionnelle. "Cette suppression va fragiliser le développement des conversions à l'AB (agriculture biologique, ndlr) et ralentir l'essor de l'agroécologie", juge l'organisation dans un communiqué publié mardi soir.

Elle s'oppose également à de possibles fins de dérogations, qui reviendraient "à nier la diversité des situations des exploitations biologiques en France et en Europe".

Parmi les 2.800 groupes coopératifs représentés par Coop de France, 550 ont au moins une activité dans le secteur bio.

La Commission a proposé fin mars de durcir le régime de certification pour lutter contre le vrai-faux bio qui se développe en Europe face à une demande en hausse. L'exécutif européen entend à la fois mettre fin aux nombreuses dérogations qui menacent, selon elle, de priver de contenu le label bio dans l'UE, ouvrir le secteur aux petits producteurs souvent découragés par la lourdeur des actuelles procédures, doper les exportations et empêcher des importations n'ayant de bio que le nom.

Parmi les mesures phares proposées par la Commission, dont l'objectif affiché est d'arriver à du "100% bio", figure l'interdiction des exploitations mixtes.

PROJETS DE LOI

✓ Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt est en deuxième lecture à l'assemblée nationale.

Le texte peut être consulté ici :

http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl1892.asp

✓ Le projet de loi relatif à l'Economie Sociale et Solidaire est en deuxième lecture au sénat. L'article 14 traite de la révision coopérative.

Le texte peut être consulté ici :

http://www.senat.fr/leg/pjl13-544.html

QUESTIONS-REPONSES

Trois questions relatives aux coopératives agricoles ont été traitées par la commission des études comptables de la CNCC . Les réponses ont été publiées et sont disponibles sur le site internet de la CNCC.

La Commission des études comptables a apporté des éléments de réponse à une question relative à l'obligation d'établir et de publier des comptes combinés pour des coopératives agricoles et leur union. (bulletin 173, mars 2014)

https://www.cncc.fr/sections/documentation_profes/documentation_de_ref/reponses_techniques/commission_des_etude9262/bulletin_173_- mars/ec-2013-42/view_

La Commission commune de doctrine comptable s'est prononcée sur le traitement comptable d'un mali de fusion déterminé lors de la fusion absorption d'une société commerciale par une coopérative agricole ou une union de coopératives agricoles. (bulletin 173, mars 2014) https://www.cncc.fr/sections/documentation_profes/documentation_de_ref/reponses_techniques/commission_des_etude9262/bulletin_173_-mars/ec-2012-26/view

La Commission commune de doctrine comptable s'est prononcée sur l'impact d'une fusion entre deux groupes coopératifs agricoles sur les comptes consolidés du nouveau groupe coopératif agricole établis selon le référentiel comptable français. (bulletin 173, mars 2014) https://www.cncc.fr/sections/documentation_profes/documentation_de_ref/reponses_techniques/commission_des_etude9262/bulletin_173_-_mars/chronique-ec-2013-07/view